

DEC111079DR04

UMR8502

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 10A004DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8502, intitulée "Laboratoire de physique des solides", dont le directeur est Madame Dominique CHANDESRIIS ;

Décide

Article 1 :

Délégation est donnée à Monsieur Luc ORTEGA, ingénieur de recherche, sous-directeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Luc ORTEGA, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1 à Monsieur Marc GABAY, professeur, sous-directeur.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Luc ORTEGA et de Monsieur Marc GABAY, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1 à Madame Valérie QUIGUER, ingénieure d'études, administratrice.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Luc ORTEGA, de Monsieur Marc GABAY et de Madame Valérie QUIGUER, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1 à Madame Marie-France COZIC, assistante ingénieure, gestionnaire financière.

Article 5 :

La présente décision annule et remplace la décision n° 105246DR04 du 13/12/2010.

Article 6 :

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} mai 2011

Madame Dominique CHANDESRIS
Directeur de l'unité n° UMR8502

Monsieur Luc ORTEGA Monsieur Marc GABAY Madame Valérie QUIGUER

Madame Marie-France COZIC